



Les Brèves

de Vétheuil

Numéro 49

Juillet 2005

Le Mot du Maire

La fermeture de la boulangerie est un coup dur porté à notre village. Depuis quelques temps déjà, l'équipe municipale s'inquiétait du devenir de ce commerce et suivait d'aussi près que possible l'évolution de ce dossier.

Car nous le savons bien si la boulangerie participe à l'animation et à la dynamique de l'ensemble des commerces vétheuillais, c'est aussi le fournisseur d'une denrée essentielle à notre existence : notre pain quotidien.

Bien sûr nous avons contacté, il y a déjà de longues semaines, nos partenaires habituels sur ce type de problèmes ; bien sûr, nous cherchons ensemble des solutions malgré la complexité du dossier et le peu de pouvoir de notre institution publique dans ce domaine.

Mais, bien sûr il n'est pas question qu'il n'y ait plus de boulangerie, nous ferons et nous faisons déjà donc tout ce qui est en notre pouvoir pour que vive une boulangerie à Vétheuil. En attendant, un grand merci à notre épicier et à notre chocolatier qui ont très rapidement pris le relais en proposant pains et viennoiserie.

D.H.P.

Réponses

A propos d'éclairage public

Certains s'interrogent sur la nécessité de laisser l'éclairage public fonctionner toute la nuit. Dans le passé, il est arrivé que l'éclairage public fonctionne différemment : allumage en début de nuit, arrêt vers minuit, puis rallumage sur le petit matin.

La décision de laisser l'éclairage toute la nuit sans interruption a été prise, il y a de nombreuses années pour des raisons de sécurité et ce à la demande de tous. Il n'est donc pas envisagé de revenir sur cette décision, sachant, par ailleurs, que les allumages fréquents diminuent la durée de vie des ampoules, puisque chaque allumage entraîne une demande très importante de courant qui use les ampoules et les amorces.

Antennes paraboliques

Certains souhaitent connaître la réglementation en la matière. Le PLU, dans l'article 11 du règlement d'urbanisme, stipule que "elles seront installées sur une façade non visible de la voie publique ou posées à même le sol" (ex: jardin). Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a même précisé dernièrement qu'elles devraient faire l'objet d'une déclaration. Mais le recours à cette extrémité peut être évité si chacun respecte les simples règles de bon sens et s'attache à ne pas enlaidir le paysage.

Infos Tourisme

Vous le savez peut-être, la commune de Vétheuil fait désormais partie de la Maison du Tourisme du Mantois. Cette Maison a désormais un site internet: www.maison-tourisme-mantois.com

Histoire des villages, patrimoine, adresses, restauration, événements sportifs et culturels dans Mantes et ses environs (dont Vétheuil)... sont à portée de souris.

Cet organisme vient d'éditer un Guide Pratique du Mantois Touristique et une carte du Mantois Tou-

ristique qui sont disponibles sur simple demande à la MTM, 4 place Saint-Maclou à Mantes, ou au 01 34 77 10 30, ainsi que sur www.maison-tourisme-mantois.com.

Par ailleurs, vous avez pu admirer dans Vétheuil des reproductions de toiles de maître (Renoir, Monet) peintes dans notre village et installées sur place, là où l'artiste avait posé son chevalet... Ces reproductions sont mises en place par la Maison du Tourisme du Mantois.

A l'avant-dernier conseil... du 17 mars 2005

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE 2004

Il s'agit de comparer le budget du receveur avec celui réalisé par la commune. Ils doivent être identiques et présentent le total des dépenses et recettes réalisées en 2004.

BUDGET DE ...	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	509 718,44 €	177 234,26 €
Recettes	620 451,92 €	231 499,80 €
Résultat		+ 110 733,48 €

Il faut ensuite voter l'affectation du résultat.

Le conseil reporte le solde sur le budget primitif de l'année 2005

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION du BUDGET ASSAINISSEMENT 2004

BUDGET DE...	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	27 991,42 €	52 858,11 €
Recettes	219 401,01 €	7 800,00 €
Résultat	+ 191 409,59 €	- 45 058,11 €

Le conseil décide de reprendre les excédents 2004 au budget primitif 2005, en affectant 45 058,11 € du fonctionnement à la section d'investissement 2005.

BUDGETS PRIMITIFS POUR 2005

Pour 2005, le budget primitif de la commune s'élève à 724 596 € (en recettes et en dépenses) pour la section d'investissement, et à 645 928 € (en recettes et en dépenses) pour la section de fonctionnement.

Pour 2005, le budget primitif de l'assainissement s'élève à 221 701 € (en recettes et en dépenses) pour la section d'investissement, et à 252 911 € (en recettes et en dépenses) pour la section de fonctionnement.

SUBVENTIONS 2005

Foyer rural	6 500.00 €
Club de Foot	274.00 €
Les Abeilles	150.00 €
Tennis club de Vétheuil	274.00 €
La Colline	100.00 €
Les Camarguais	274.00 €
Anciens Combattants	274.00 €
Les Amis de Vétheuil	274.00 €

ADMR	450.00 €
Association Notre Dame	274.00 €
Réserves	500.00 €
Assoc. des Secrétaires Généraux	15.00 €
Relais Cartable	7 700.00 €
Caisse des Ecoles	19 000.00 €
C.C.A.S.	7 000.00 €

PRIX DU REPAS DE CANTINE

Il passe à 3,10 € par repas à compter du 1^{er} septembre 2005.

4 TAXES LOCALES.

Proposition d'augmentation des taxes locales (habitation et foncière) dont les taux seraient les suivants:

- ❖ Taxe d'habitation: 8.02%
- ❖ Taxe foncière sur propriétés bâties: 11,99%
- ❖ Taxe foncière sur propriétés non bâties: 36,89%
- ❖ Taxe professionnelle: 13,92%

Le conseil adopte ces taux (Pour: 7 voix, Contre, 4 voix, Abstentions: 2)

REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

La redevance assainissement est fixée à 0.316 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2005

La redevance eau est fixée à 0.421 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2005

Le conseil accepte à l'unanimité.

DEMANDE DE D.G.E

Projet n°1 : Pour la reconstruction des courts de tennis, Madame le Maire propose de solliciter de l'état une subvention de dotation globale d'équipement. Le montant des travaux s'élève à : 40 999 € HT. Le montant calculé se monte à 40 % du HT soit 16 387.60 € Une demande de subvention au Conseil Général de 18 436 € a été effectuée. La différence de 6 145.40 € sera financée sur fonds propres ou emprunt.

Projet n°2 : Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder au traitement des poutres de l'ancienne perception compte tenu de la dégradation de celles-ci. Le montant des travaux s'élève à 4 186.62 € HT.

Le montant calculé se monte à 40 % du HT soit 1 674.64 €

La différence de 2 511.98 € sera financée sur fonds propres ou emprunt.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention dans le cadre de la D.G.E.

DEMANDE DE SUBVENTION AU PNR

Suite à la réunion avec les riverains du stade qui évoquent les diverses nuisances qu'ils subissaient, il a été décidé d'installer des barrières pivotantes en bois, empê-

A l'avant-dernier conseil... du 17 mars 2005 (suite)

chant ainsi le passage des véhicules motorisés. Madame le Maire propose de solliciter du PNR une aide financière pour ce projet.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE « LE BOIS DE LA PLAINE » A SAINT-MARTIN-LA-GARENNE.

L'autorisation d'exploitation des carrières de Saint-Martin-la-Garenne arrivant à son terme, la Compagnie des Sablières de la Seine demande un renouvellement d'autorisation d'exploiter pour une durée de 7 ans. Le PNR s'exprime en faveur de ce renouvellement d'exploitation.

Les conseillers souhaitent que le site concerné soit davantage préservé sur le plan écologique, car l'étendue des carrières réduit la présence de certaines espèces (faune, flore).

Il est remarqué aussi que des nuisances sonores sont occasionnées par l'exploitation des carrières, et ressenties sur la commune de Haute-Isle.

Pour : 5 Contre : 3 Abstention : 5

AVIS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT EN RESERVE NATURELLE DES COTEAUX DE LA SEINE.

Suite à l'enquête publique sur le projet de classement en réserve naturelle des Coteaux de la Seine le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet qui permettra notamment :

- le maintien des espaces ouverts et de la richesse floristique et faunistique associée ;
- la préservation de la qualité et de la valeur des paysages,
- la mise en place d'une gestion du site par pâturage extensif,
- la limitation de la fréquentation du sommet des coteaux,
- les effets positifs sur l'économie locale et sur l'emploi : partenariat avec les agriculteurs locaux, recrutement d'une équipe pour assurer l'ensemble des missions de gestion...

Le PNR a été désigné comme gestionnaire de cette future réserve. Le conseil demande également que l'accès à ce site soit interdit aux quads et aux motos.

Le conseil à l'unanimité se prononce pour un avis favorable à la création de cette réserve.

MAISON DU TOURISME DU MANTOIS -

Le conseil décide que la Maison du Tourisme du Mantois est autorisée à exercer ses activités sur le territoire de la commune.

MANIFESTE POUR LA RECONQUETE DE LA SEINE ET DE SES BERGES

Monsieur Chambrion explique que ce manifeste a pour objectif l'entretien et le développement du fleuve et ses rives :

reconquérir la qualité de l'eau et de l'écosystème environnant, développer les activités fluviales et portuaires, mettre en valeur les berges en tant qu'espaces de vie et de loisirs, lutter contre les inondations.

Le conseil accepte à l'unanimité d'adhérer au manifeste francilien pour la reconquête de la Seine et de ses berges.

EPC : PROCES VERBAL DE LEVEES DE RESERVES, PENALITES DE RETARD (CHANTIER : ECOLE)

Le conseil autorise à l'unanimité Madame le Maire à compter les pénalités de retard de 10 000 € ainsi qu'à signer le procès verbal de levées de réserves sur le lot Gros Œuvre.

PDIPR INSCRIPTION DU CHEMIN RURAL N°29

Madame le Maire propose aux conseillers d'inscrire le Chemin rural n°29 «de Saint-Martin-la-Garenne à Vienne-en-Arthies » au PDIPR.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

ECLAIRAGE

La programmation de l'éclairage de l'Eglise sera modifiée, elle cessera à 22 heures. Celle de l'Ecole Jean Paul Riopelle s'arrêtera l'été et reprendra l'hiver jusqu'à 19 heures.

Promenade sur l'eau

Comment se dépayser et « partir » loin sans quitter Vétheuil ? Comment découvrir soudain entre deux arbres un point de vue inconnu sur le fronton de l'église ? Comment faire, au calme et à la force des bras, une très belle ballade ? Ou encore comment faire l'expérience de la Seine, nous qui la regardons de loin et ne pouvons pas y tremper les pieds ?

Il suffit d'aller faire un tour dans l'une des barques ou canoës de Sinoë, en bord de Seine (du côté rue du Port). Vous ramerez sur le petit bras de la Seine, à votre allure, et ferez une promenade exceptionnelle. Entre mai et septembre, Sinoë est là tous les week-ends à partir de 14h00, et parfois en semaine (sur réservation).

*Appelez M. Mounier au 06 13 80 80 44.
MCP*

Au dernier conseil... du 19 juin 2005

Les membres du conseil observent une minute de silence en mémoire de Gervais DESDOITS, ancien maire, décédé le 24 mars dernier.

STRICT ENTRETIEN DE L'EGLISE :

Des travaux de couverture et de maçonnerie sont à prévoir. Le montant estimatif des travaux s'élève à 27 867.57 € HT soit 33 329.61 € TTC.

Le conseil décide à l'unanimité d'inscrire au prochain budget les crédits correspondants à ces travaux, et de solliciter l'aide de l'état (1/3 du montant HT, soit 9 289.19 €) et du Conseil général (1/3 du montant restant qui s'élève à 18 578.38 € HT). Le reste sera à la charge de la commune.

REMISE EN ETAT DU CALVAIRE ET SUBVENTION :

L'ancien calvaire situé Route de Saint-Martin est dégradé. Afin de le restaurer, un devis de 580.00 € HT est proposé. *Le conseil municipal décide de demander un second devis, d'inscrire au budget les crédits nécessaires à ce projet et de solliciter une aide financière du P.N.R. dans le cadre du petit patrimoine rural.*

ADHESION AU SYNDICAT DE FOURRIERE ET DESIGNATION DES DELEGUES :

Suite à la délibération favorable du conseil le 10/09/04 sur un accord de principe, il faut maintenant se prononcer sur l'adhésion au syndicat mixte :

Il est créé un syndicat mixte regroupant la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et de très nombreuses communes du Val d'Oise, et dénommé « **Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale du Val d'Oise** » « SMGFAVO »

Ce syndicat a pour objet la création d'une fourrière ainsi que la gestion des activités liées à son exploitation. Les collectivités peuvent opter ou non pour :

- le ramassage (venir chercher l'animal pour le conduire à la fourrière)
- la capture (attraper l'animal)
- la capture et le ramassage

Le conseil décide d'adhérer à ce syndicat mixte, et de choisir l'option Capture et ramassage. Mme Dominique HERPIN-POULENAT est élue en tant que déléguée titulaire et Mme Régine ANDRIEU est élue en tant que déléguée suppléante.

TIMBUS : CARTES IMAGINE'R ET OPTILE, PARTICIPATION COMMUNALE 2005/2006 :

Comme l'année dernière, le taux de participation de la commune (pour les collégiens et lycéens) est de :

Carte OPTILE : 50 % de son coût soit 39 €

Carte IMAGINE'R : 50 % du coût de la carte Optile, soit 39 €

Sachant que:

- la carte peut être payée en 10 prélèvements mensuels
- la carte Imagine'R est valable le week-end, les jours fériés et durant les vacances dans toute l'Île-de-France.
- Il n'y aura pas de remboursement à posteriori.
- Les dossiers de demande de cartes Optile ou Imagine'R sont à retirer en mairie, pour ceux qui bénéficient d'une participation communale.
- Le C.C.A.S. peut aider les familles en difficulté.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'EAU 2004 :

Le rapport est établi par la Lyonnaise des Eaux, fermier de la commune. L'eau distribuée sur Vétheuil a présenté au cours de l'année 2004 des dépassements de pesticides de façon récurrente. Pour les autres paramètres physico-chimiques et bactériologiques, les résultats sont conformes au nouveau Code de la Santé Publique qui prévoit notamment une diminution de la limite de qualité pour le plomb : 50µg/l avant 2004, 25 µg/l à partir de 2004, 10µg/l à partir de 2014.

Plusieurs réunions se sont tenues en mairie en 2004 en présence des administrations concernées, un nouveau projet concernant les traitements nécessaires à la résolution des problèmes de qualité d'eau a été transmis à la collectivité le 27 mai 2004 par le délégataire.

Après cet envoi, la commune ne s'étant pas engagée à réaliser les travaux préconisés, le délégataire avait engagé la procédure contractuelle de rupture de contrat. Entre temps, suite au schéma départemental d'alimentation en eau potable, la commune de Vétheuil a été autorisée à démarrer une unité de traitement de l'eau sur le captage.

Par ailleurs, certaines portions du réseau devront être changées : il y a eu 76 interventions de la Lyonnaise des Eaux en 2004.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2004 :

Le rapport est également établi par la Lyonnaise des Eaux. Le réseau de collecte, d'une longueur totale de 4 238 ml, se décompose en :

· Réseaux unitaires	507 ml
· Réseaux eaux usées	2 047 ml
· Réseaux eaux pluviales	1 685 ml

Les principales demandes d'intervention ont porté sur :

- Les branchements obstrués
- Des tronçons de réseau obstrués
- Des anomalies signalées sur le réseau : odeur, pollution. Une enquête spécifique est alors réalisée par la Lyonnaise des Eaux France.

En 2004, le nombre de désobstructions d'urgence sur canalisation et branchement s'est élevé à 5.

Les services de la Lyonnaise des Eaux doivent passer une caméra pour connaître l'origine des odeurs qui persistent à l'entrée de la rue de l'Eglise.

Au dernier conseil... du 19 juin 2005 (suite)

RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB ET DEMANDE DE SUBVENTION :

227 branchements plomb sont à changer. La priorité sera donnée aux habitations dont les canalisations intérieures ne sont plus en plomb selon le programme de changement d'une cinquantaine de branchements par an sur 5 ans.

Conformément à l'article 23 du contrat initial signé avec la Mairie, les branchements et leur renouvellement font partie intégrante de l'affermage. La Lyonnaise propose un coût de 1450 € HT par branchement.

Vu le programme de renouvellement des branchements plomb, et l'obligation de changer les branchements résultant de ces directives, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter des subventions auprès du Conseil Général (80 % du montant HT),
- De solliciter une subvention européenne, le reste sera à la charge de la commune.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'eau et assainissement.

STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN ET CREATION DU PERIMETRE DES 8 COMMUNES CONCERNEES :

Madame le Maire rappelle aux conseillers l'avis favorable de Monsieur le Préfet en date du 4 avril 2005 concernant le périmètre de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine et demande au conseil de se prononcer sur ce projet de création ainsi que sur les statuts s'y rattachant. Le projet de statuts distribué aux conseillers est étudié et discuté. Le siège est fixé à La Roche-Guyon.

Le conseil accepte à l'unanimité d'adopter les statuts ainsi que le périmètre concernant les communes de :

d'Amenucourt, Chaussy, Chérence, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Vétheuil, Vienne-en-Arthies, et Villers-en-Arthies.

C.L.S.H. DE VILLERS-EN-ARTHIES : CONVENTION ET INTEGRATION AU CONTRAT TEMPS LIBRE :

Madame le Maire informe les conseillers de la création du centre de loisirs de Villers-en-Arthies qui accueille des enfants de 6 à 13 ans et fonctionne du 4 au 30 juillet 2005 de 9h00 à 17h00. Le C.L.S.H. propose une convention avec la commune, ce qui permettrait aux familles de bénéficier de tarifs calculés sur la base du quotient de ressources (actuellement 18€ par enfant et par jour). La part communale avant subvention s'élèverait à 1345 € par an. La C.A.F. subventionnerait à 60 %, resterait à la charge de la commune 538 €.

Le conseil accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention et à solliciter la C.A.F. dans le cadre du contrat temps libre.

QUESTIONS DIVERSES :

Sécurité routière : Il est rappelé que le dossier concernant la sécurité Avenue Claude Monet est à l'étude avec la D. D.E qui fera de nouvelles propositions concrètes à la commune, les précédentes étant insuffisantes.

Ordures ménagères et tri sélectif : L'arrêté sur la sortie des bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif doit être respecté, car certains administrés ne rentrent pas leurs bacs pendant plusieurs jours.

Logements de l'ancienne perception : Monsieur Chambrion informe le conseil que les premières propositions sur les logements dans l'ancienne perception seront transmises très prochainement.

Gymnase de Bray-Lû : Madame le Maire informe que la future construction du gymnase de Bray-Lû provoque des réactions de la part des élus. En effet celui de Vigny a été pris en charge entièrement par le Conseil général lors de la construction du collège, ce qui n'est pas le cas pour celui de Bray-Lû.

Intervention de Mme Andrieu : Mme Andrieu fait part de différentes décisions de la D.D.E. concernant du PVC envers certains administrés. A travaux et situations identiques la décision de la D.D.E. est différente. Accepté pour l'un, refusé pour l'autre.

Madame le Maire indique qu'elle a proposé à la D.D.E. de voir les dossiers avec ses services. Elle attend un rendez-vous.

Etat-Civil Fév-Juillet 05

NAISSANCES

Taïs MESSAOUDI, le 7 juillet 2005

MARIAGES

Virginie DUNAND et Guilhem POULENAT, le 23 avril 2005

Nelly BONNART et Jean PONTAY, le 29 avril 2005

DECES

Jacky Emile BREGAIN le 19 mars 2005

Gervais DESDOITS, le 24 mars 2005

Infos diverses

Les **barrières** prévues pour limiter la circulation et le stationnement des voitures en bords de Seine et au stade ont été commandées à l'ONF et seront normalement livrées et posées courant juillet.

Vous vous intéressez à la qualité de l'eau ? Une brochure sur l'eau potable distribuée en 2004 dans le Val d'Oise est disponible en mairie ou sur www.ile-de-France.sante.gouv.fr

Risques sanitaires liés à l'amiante: Attention, les propriétaires d'immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, de locaux de travail et des parties communes des immeubles collectifs d'habitation ont jusqu'au 31 décembre 2005 pour constituer un dossier technique « amiante », désormais obligatoire. Contactez Idelma Collymore (DDE, service Habitat-Logement) au 01 34 25 25 56 ou par email: idelma.collymore@equipement.gouv.fr

Les **horaires** des cars Tim Bus vers Mantes ont changé début avril, sur la ligne 95-11. Les améliorations sont les suivantes:

- ❖ Un premier car à 5h56 qui permet de prendre le train direct de 6h17 vers Paris
- ❖ Un car à 6h59 qui permet la correspondance avec le train omnibus de 7h19 vers Poissy
- ❖ Un retour vers Vétheuil en mi-journée qui part de Mantes SNCF à 12h00 et de L'Hôtel de Ville à 12h02
- ❖ Le départ de Mantes à 18h47 a été repoussé à 18h56 pour permettre aux usagers du direct de Paris, qui arrive à 18h51, de ne plus attendre la navette de 19h40.



Un peu de considération pour notre village

Au gré de ses promenades, chacun peut admirer la beauté du Vexin, l'éclat de ses paysages, l'harmonie des villages et le charme de ses vieilles maisons.

Vétheuil a la chance de bénéficier d'un site exceptionnel, l'église, les falaises surplombant la Seine ; notre village s'est construit au gré des ans, formant un ensemble atypique mais cohérent. Il devrait faire naître le même sentiment d'admiration dans nos esprits. ...

On le disait beau, mais en est-il toujours ainsi aujourd'hui ? Nous sommes moins souvent une référence, délaissés au profit des villages qui ont su conserver ou retrouver leur attrait et leur séduction grâce à un respect de simples règles architecturales.

Pour conserver harmonie et joliesse à nos habitations, il convient de les rénover avec cœur mais aussi avec respect.

Or le constat de ce qui est trop souvent fait actuellement est tout simplement inquiétant :

Certains Vétheuillais font des travaux sans rien demander ou demandent sans respecter ensuite les prescriptions.

Aujourd'hui, notre village est donc en passe de devenir un village anonyme, sans cachet ni caractère parce que certains préfèrent faire à leur guise sans se soucier de l'esthétique générale et de celle de leur propre demeure.

Or ce n'est pas ce que souhaite la majorité qui, elle, respecte la loi!

Car, je vous le rappelle, pour rénover, ravalier, changer, repeindre même, il faut déposer une demande de travaux ou plus exceptionnellement un permis de construire (voir ci-dessous). Pourquoi ? Pas pour "embêter les gens", mais tout simplement pour respecter la loi et pour que l'esthétique, le caractère et le style d'une maison, d'un quartier, du village soient préservés.

Et, si l'arrêté de travaux prescrit et/ou interdit ensuite des formes, des ouvertures, des matières, des couleurs, c'est pour que ces prescriptions soient respectées et non pas purement et simplement bafouées.

Devant ce constat, plusieurs conseillers ont demandé que soit mis à l'étude un projet de création d'une ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) sur la commune de Vétheuil et je soumettrai cette demande lors d'un prochain conseil municipal.

En effet, si la ZPPAUP résulte d'un arrêté du préfet de région et impose des prescriptions ou des conditions spéciales aux travaux de construction, elle est instituée après une décision du conseil municipal et fait l'objet d'un processus d'élaboration très rigoureux. DHP

Rendez-vous avec l'ABF

Un rendez-vous en mars avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) Monsieur Geffroy permet de faire le point sur les demandes des uns et des autres et les principes qui régissent l'accord sur les demandes de travaux et permis de construire.

Tout d'abord, toutes les modifications doivent faire l'objet d'une demande de travaux. La loi du 31 décembre 1913 sur la protection des monuments historiques prévoit que dans les 500 mètres d'un monument historique (notre église), les demandes sont vues par l'ABF qui rend un avis conforme. Certaines communes élaborent en outre une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) qui, après rédaction d'un cahier des charges très précis, régit avec rigueur l'esthétique des rues et bâtiments. Ce n'est pas encore le cas à Vétheuil, mais ceci est envisagé.

Constructions neuves: la DDE fixe un certain nombre de normes à respecter. Par exemple pour une construction traditionnelle les fenêtres doivent être verticales, de 1m de large sur 1,45 de haut, les Velux sont encastrés, de 78 x 98 cm, les lucarnes (fenêtre de toit avec petite toiture démarrant dans la façade) doivent mesurer 80 cm de large, etc...

Les volets roulants sont permis seulement s'ils s'enroulent dans un coffrage intérieur, invisible du dehors...

Rénovations de l'ancien: Les portes et volets doivent être en bois, sans écharpe (le Z). Le bois vernis, exotique ou non, doit être évité, il est plus dans l'esprit de la région de peindre mais pas de n'importe quelle couleur ! La DDE propose une

palette dans laquelle piocher pour éviter les résultats criards et respecter l'harmonie locale. Il en va de même pour portes et fenêtres: ni bois vernis ni PVC, favoriser plutôt le bois peint et des fenêtres à 6 carreaux (3 de chaque côté) plutôt qu'une seule grande vitre sur toute la hauteur. Les bâtis de rénovation (pose d'un châssis et d'une nouvelle fenêtre sur un ancien châssis en bois) sont à proscrire... Les volets roulants sont interdits sur des maisons anciennes.

Les pignons sont en pierres assisées et les façades sont enduites à la chaux aérienne ou avec un mélange plâtre et chaux. Le ciment, très utilisé il y a quelques dizaines d'années, est à éviter: il est triste et il contribue à détériorer la maison en empêchant l'humidité des murs de s'évacuer, et en grignotant la pierre qu'il recouvre.

Il ne faut pas utiliser de peintures épaisses (type I4) à garantie décennale car elles empêchent le mur de respirer. Choisir plutôt une peinture de type I2.

Tous ces principes, et d'autres encore, sont disponibles auprès de la DDE qui peut également indiquer des marques d'enduits, peinture et tuiles respectant l'architecture et l'esthétique locales. Harmonie, discrétion, intelligence des matières, équilibre et complémentarité des couleurs... Rénover une maison, c'est respecter son esprit...
MCP

Si vous prévoyez des travaux ...

Lors de travaux de rénovation, un élément essentiel du patrimoine bâti et objet du quotidien est souvent transformé : la fenêtre. Élément de protection de l'habitation, la fenêtre apporte la vue, la lumière et l'aération dans l'habitation qu'elle isole du bruit et du froid. Les menuiseries jouent un rôle essentiel dans la composition des façades des villages, et leur remplacement soumis à autorisation, requiert une attention toute particulière afin de ne pas dévaloriser ce patrimoine et nuire à l'harmonie de l'architecture du Vexin français.

Avant de se lancer dans le remplacement de fenêtres, il faut prendre le temps d'en apprécier les qualités esthétiques et fonctionnelles; et s'en inspirer pour commander auprès d'un artisan ce qui correspond le mieux à son habitation : harmonie du matériau, de la couleur, proportions, performances thermiques et acoustiques, surface vitrée optimisée pour économiser l'électricité (à ce titre, la pose dite "en rénovation" est déconseillée).

Afin de préserver l'environnement, il est utile de rappeler que l'usage de bois dans la construction permet d'éviter d'importantes émissions de CO2 et contribue à la lutte contre l'effet de serre.

Les architectes du Parc (et du Pact Arim dans le cadre de l'OPAH) sont à votre disposition pour vous aider dans vos choix. Renseignements : Raoul Jimenez et Antoine Prévost au 01 34 66 15 10.

Article paru dans le journal du PNR n°24 1^{er} trimestre 2005 "Couleurs du Vexin".

Je compléterai cet article qui n'a pas manqué, lors de sa parution dans "Couleurs du Vexin", de retenir toute votre attention en vous informant ou rappelant que :

- Le changement ou la pose de fenêtres, portes, volets, velux, clôtures et les ravalements sont soumis à "déclaration de travaux" ; cette dernière déposée en mairie est étudiée par la commission ad hoc, puis transmise pour instruction à la DDE, la décision finale étant soumise à l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).
- La rénovation de fenêtres avec pose d'un nouveau châssis sur dormant existant entraîne une perte de jour de 25 à 30 % ; c'est ainsi que si vous rénovez 4 fenêtres vous perdez l'équivalent d'une fenêtre en terme de source de lumière !
- Si un PVC de bonne qualité ne nuit pas nécessairement à l'esthétique, sachez qu'il faudra l'entretenir annuellement avec un produit spécial et on lui préférera la menuiserie traditionnelle en bois (prix équivalent à qualité égale) pour notre environnement ; en effet, on ne sait pas recycler le PVC, composé de métaux lourds, source d'émanations et de fortes pollutions lors de sa destruction.

D.H.P.

La Caisse des Ecoles et la Foire à Tout

Une petite mise au point pour s'y retrouver....

Qu'est-ce que la Caisse des Ecoles ? Ce sont les deniers municipaux utilisés pour la vie de l'école (hors salaires des personnels, entretien et fonctionnement des locaux).

Comment est-elle alimentée ? Par les dons de personnes privées ou d'entreprises, mais surtout pour la quasi-totalité par le budget municipal. Plus les dons sont importants, plus la part des impôts attribuée à la Caisse peut baisser...

Quel est son budget ? Pour 2005, le budget de la Caisse des écoles est de 30 000 €, soit environ 5% du budget total de la commune qui s'élève à 645 000 €.

Quel rapport avec la Foire à tout ? Aucun. La Caisse des écoles est alimentée tous les ans par le budget communal, ce qui assure un certain niveau de fonctionnement. La Foire à Tout assure le complément de fonctionnement.

Que finance la Caisse des écoles ?

Les fournitures scolaires des enfants, les transports au cours de l'année (y compris pour la classe transplantée), les abonnements de l'école (J.O. et autres publications), le mobilier de l'école et le photocopieur, les cadeaux de Noël aux élèves de maternelle (11€ par enfant), les entrées à la piscine (les séances de piscine sont malheureusement supprimées, faute de bassin disponible à Vernon Saint-Marcel)...

Et la Foire à Tout ?

Les bénéfices de la Foire à Tout permettent de financer plus de la moitié des dépenses de l'ASCEV (Association Sportive et Culturelle de l'Ecole de Vétheuil, gérée par les enseignants et des parents d'élèves).

Entre autres dépenses: des équipements informatiques qui permettent à tous les enfants une initiation à l'informatique adaptée à leur âge, des activités sportives, l'achat d'un mur d'escalade, la parution du journal d'école le Vétheuillais, le calendrier, le livre offert à Noël aux élèves de CP, les livres de la bibliothèque.

Mais aussi: les activités liées à la classe d'eau en 2004 (visites au pisciculteur, aux pompiers et au musée de la Batellerie), les maquettes de la classe d'eau, la mare pédagogique, l'expo d'art plastique à l'auberge, les cadeaux d'anniversaire aux enfants de maternelle, les connexions internet, le tiers du coût de la classe transplantée...

Pensez-y, nous vous rappelons que vous pouvez adresser vos dons à la Caisse des Ecoles, même si vous n'êtes pas (ou plus) parents d'élèves, et bénéficier pour cela d'une réduction d'impôts.

En conclusion, une école sans coopérative scolaire, où les parents n'ont pas à acheter de fournitures en début d'année, où aucune participation financière n'est jamais demandée dans l'année... où les enfants partent en classe transplantée pour un tiers du coût seulement à la charge des parents... c'est possible grâce à l'implication de la commune, à la générosité des dons à la Caisse, et à la participation des parents—malheureusement pas tous—lors de la Foire à Tout.

Cette Foire à tout qui a permis pour l'édition 2005 un bénéfice de 9000 euros pour l'ASCEV !

X. Martin et MCP

Des nouvelles de l'OPAH

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre habitation ? L'OPAH énergie peut vous apporter des solutions. N'hésitez pas à vous renseigner sur les possibilités de financements.

L'OPAH énergie coordonnée par le PNR entre bientôt dans sa dernière année opérationnelle. Il ne vous reste plus qu'un an pour profiter des avantages offerts par l'opération ; passé le 31 juillet 2006, aucun dossier de demande de subvention ne sera plus pris en compte.

Rappelons que l'OPAH énergie est un dispositif permettant aux propriétaires (occupants ou bailleurs) de bénéficier d'aides techniques et financières exceptionnelles pour les travaux d'amélioration de l'habitat. Sont subvention-

nés dans son cadre quasiment tous les travaux liés à l'habitat : travaux extérieurs (ravalement et couverture), adaptation et accessibilité des logements aux personnes âgées et/ou handicapées, économies d'énergie, mise aux normes, sécurité, salubrité, etc.

N'attendez plus ! Renseignez-vous dès à présent auprès du **Pact Arim du Val d'Oise** par téléphone au **01.30.38.07.08** (contacts : Estelle VANDAMME - Céline-Marie LAPORTE - chargées d'opération).

Attention : ne pas commencer vos travaux avant l'accord préalable des organismes financeurs.

Dernière Minute: L'OPAH organise une permanence à la mairie de Vétheuil le 7 octobre de 16h00 à 18h00, pour répondre à vos questions et vous aider à préparer vos dossiers. Notez bien cette date !!!

Spécial

Rentrée des classes 2005

La rentrée aura lieu le vendredi 2 septembre au matin à l'école Jean Paul Riopelle.

Pour les repas de cantine du vendredi 2 et du lundi 5 au vendredi 9, pensez à inscrire vos enfants en mairie avant le mardi 30 août.

Cette année, pour la première fois, les collégiens de Vétheuil iront au **nouveau collège** de Bray et Lû. Pour tous renseignements vous devez appeler le collège Claude Monet à Magny, qui centralise toutes les informations jusqu'à la prochaine rentrée.
Tel: 01 34 67 04 67.

Voici les horaires prévisionnels de la desserte scolaire vers les collèges de Bray et Lû et Magny-en-Vexin :



Vers Bray et Lû - Aller

Vétheuil - 3 Tilleuls 07 h 33

Vétheuil - La Goulée 07 h 37

Bray et Lû - Collège 08 h 05

De Bray et Lû - Retour

Bray et Lû - Collège 16 h 45

Vétheuil - La Goulée 17 h 03

Vétheuil - 3 Tilleuls 17 h 06

Vers Magny-en-Vexin - Aller

Vétheuil - les 3 Tilleuls 07 h 55

Vétheuil - La Goulée 07 h 57

Bray et Lû - S. des Fêtes 08 h 19

Magny - Gare routière 08 h 35

De Magny-en-Vexin - Retour

Magny - Gare routière 16 h 50

Bray et Lû - S. des Fêtes 17 h 20

Vétheuil - 3 Tilleuls 17 h 39

Magny - Gare routière 17 h 15

Bray et Lû - S. des Fêtes 17 h 37

Vétheuil - La Goulée 18 h 04

Vétheuil - 3 Tilleuls 18 h 06

Magny - Gare routière 17 h 40

Bray et Lû - S. des Fêtes 18 h 10

Vétheuil - 3 Tilleuls 18 h 29